

## RAPPORT DE PRESENTATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 AVRIL 2015

- Validation du compte-rendu du dernier Conseil Communautaire et lecture des arrêtés de délégation de pouvoir.

### I- FINANCES

1°) *Vote du Compte Administratif 2014 du Budget Principal de la Communauté de Communes, et des Comptes Administratifs 2014 concernant les Budgets Annexes (sites commerciaux de la Communauté de Communes, Service Public d'Assainissement Non Collectif, Pépinière la Ruche)*

2°) *Compte de Gestion 2014 du Budget Principal et Comptes de Gestions 2014 des Budgets annexes*

Le Conseil Communautaire est appelé à donner son accord de conformité concernant la présentation des écritures comptables de Monsieur le Trésorier Principal, comptable public assignataire de la Communauté de Communes et des écritures comptables de Monsieur l'Ordonnateur (Président de la Communauté de Communes).

3°) *Vote des taux d'imposition pour 2015*

Il est proposé au Conseil Communautaire de fixer les taux additionnels de la taxe d'habitation, la taxe foncière bâti et non bâti et le montant de la Contribution Foncière Entreprises (CFE) pour l'année 2015 :

Pour mémoire, les taux votés en 2014 s'établissent ainsi :

	Taux année 2014
Taxe d'Habitation	5.66%
Foncier Bâti	3.77%
Foncier non Bâti	8.86%
Contribution Foncière Entreprise	5.37%

4°) *Vote de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour 2015* Il est proposé au Conseil Communautaire de fixer le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (17.03% en 2014) et les éventuelles modalités d'exonération.

5°) *Exonération de la TEOM des entreprises « gros producteurs » qui assurent la collecte et le traitement de leurs déchets industriels ainsi que pour les campings classés soumis à la redevance spéciale camping.*

Suite à l'arrêt de la collecte et du traitement des déchets industriels banals des « gros producteurs » (entreprises produisant plus de 100 tonnes par an ou pouvant occasionner un dysfonctionnement des collectes) et au regard des entreprises utilisant un service privé de collecte de leurs déchets, il est proposé d'exonérer ces entreprises de la Taxe d'Élimination des Ordures Ménagères ainsi que les professionnels exploitants un camping classé soumis à la redevance spéciale campings, les autres exonérations liées aux distances domicile et circuits de collecte n'étant pas soumis à exonération.

Considérant l'article 1521-III-1 du Code Général des Impôts

Considérant que des entreprises font appel à des prestataires privés pour collecter et éliminer leurs déchets conformément à la réglementation en vigueur,

Considérant d'autre part que les campings classés soumis à une redevance spéciale peuvent être exonérés de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères,

Considérant l'avis de la Commission valorisation et protection de l'environnement,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter les critères d'exonération de la TEOM concernant l'année 2016 tels que définis ci-dessus.

6°) *Vote des redevances concernant le SPANC*

Il est proposé au Conseil Communautaire de fixer les redevances SPANC de l'année 2015.

Contrôles	Tarif 2014 installations < à 20EH (TTC)	Tarif 2014 installations > à 20EH (TTC)
contrôle de conception implantation	90,00 €	170,00 €
contrôle d'exécution	160,00 €	270,00 €
contrôle diagnostic	90,00 €	180,00 €
contrôle périodique de bon fonctionnement	90,00 €	180,00 €
contrôle dans le cadre d'une vente (si visite initiale)	110,00 €	220,00 €

Dans le cadre de l'opération groupée de travaux de réhabilitation en partenariat avec les financeurs, le coût de participation à l'animation est évalué à 175 € TTC par ouvrage réhabilité.

7°) *Vote des redevances pour les emplacements de campings et pour les commerces*

Il est proposé au Conseil Communautaire de fixer les redevances campings et commerçants pour l'année 2015. Il est rappelé que les redevances 2014 correspondaient aux montants suivants :

Redevance spécifique campings (coût à l'emplacement)	22 €
Redevance Campings à la ferme (coût à la structure)	88 €
Centre de vacances (animateur + enfant)	0.048 €

Établissements commerciaux	En €
Volume de 120 litres	63
Volume de 240 litres	123
Volume de 330 litres	168
Volume de 500 litres	257
Volume de 600 litres	309
Volume de 750 litres	386
Volume de 1000 litres	515
Volume de 1100 litres	564

8°) *Vote du Budget Principal 2015 de la Communauté de Communes*

Il est proposé au Conseil Communautaire de voter le Budget Principal 2015.

9°) *Vote des Budgets annexes 2015 de la Communauté de Communes (Budget des sites commerciaux de la Communauté de Communes, du Budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif et du Budget de la pépinière « la Ruche »)*

Il est proposé au Conseil Communautaire de voter le Budget annexe «activités commerciales des sites de la Communauté de Communes» ainsi que le Budget annexe relatif au service public d'assainissement non autonome de l'exercice 2015 et le Budget annexe « pépinière la Ruche».

10°) *Vote des subventions 2015*

Il est proposé au Conseil Communautaire de décider des montants de subventions à allouer aux organismes privés et publics sur le Budget 2015.

*11°) Mesure de simplification concernant les biens de faible valeur.*

Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur les mesures de simplification concernant les biens de faible valeur. Conformément à l'article D.2321-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les biens de faible valeur, c'est-à-dire ceux d'un montant unitaire inférieur au seuil fixé par l'assemblée délibérante, ou dont la consommation est très rapide, sont amortis sur un an.

Cette mesure permet, sur décision de l'assemblée délibérante, de sortir les biens de faible valeur de l'actif (et de l'inventaire comptable de l'ordonnateur), dès qu'ils ont été intégralement amortis, c'est-à-dire au 31 décembre de l'année qui suit celle de leur acquisition.

## **II- AFFAIRES GENERALES**

Compte rendu de la Commission culture et patrimoine du 4 mars 2015, du 13 mars 2015 et du 7 avril 2015.

Compte-rendu du groupe projet « Ecomusée de demain-Le Daviaud » du 10 mars 2015.

Compte-rendu de la Commission accessibilité intercommunale du 16 mars 2015.

Compte rendu du groupe projet "Travaux des digues, biodiversité et espaces naturels sensibles (zones humides et cordon dunaire)" du 20 mars 2015.

Compte rendu de la Commission valorisation et protection de l'environnement du 31 mars 2015.

Compte rendu de la Commission affaires scolaires, sociales, associations, sports, logement du 8 avril 2015.

Compte rendu de la Commission développement économique, emploi, formation du 3 avril 2015 et du 9 avril 2015.

Compte rendu de la Commission techniques, bâtiments, infrastructures, voirie, transports du 10 avril 2015.

*1°) Subvention ONF concernant l'entretien du sentier cyclable départemental.*

Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur une demande de participation financière auprès de l'ONF d'un montant de 7 790.62 €, concernant l'entretien du sentier cyclable départemental soit 20.77 km.

*2°) Loi Pinel, demande de dérogation*

Le Conseil Communautaire est appelé à émettre un avis sur la démarche de demandes de dérogation afin de permettre aux communes situées en zone B2 d'obtenir un agrément et de bénéficier des dispositions de la loi Pinel.

### **Questions diverses**